



## COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE Du 28/01/2017 ( procès verbal )

Présents : 139

Pouvoirs : 42

Le quorum est atteint (63,95 %).

Aujourd'hui, le Club compte 283 adhérents dont 18 nouveaux et parmi eux, 3 hors Pontault-Combault ; 20 personnes n'ont pas renouvelé leur adhésion.

Sont présents **Mme Cataldi** et **M. Delrieu** pour l'UMSPC

### • **Rapport moral**

L'année 2016 a été marquée par l'engouement pour la marche nordique ; chaque samedi, 20 à 25 personnes se retrouvent en forêt Notre-Dame pour 2 heures de marche sportive accompagnées par nos animateurs diplômés Mireille Husser, Eric Hernandez, Alain Benhaim et Camille Monbet.

Nos randonnées habituelles gardent leur vitesse de croisière, mais malheureusement le temps a perturbé ces journées programmées, entre la pluie d'un printemps pourri, le manque d'essence et les jours de canicule, ce qui a fait chuter quelque peu le nombre de participants. Le jeudi réunit une cinquantaine de randonneurs si les destinations ne sont pas loin de Pontault.

Les séjours à La Clusaz en mars avec Jean-Louis Gendron, où chacun a pu s'en donner à cœur joie sur les pistes de ski ou en raquettes, à l'Isle sur la Sorgue en mai avec Jean-Claude Le Jaouen, à Obernai en juin avec Mireille Husser, à Annecy en septembre avec Alain Marcelot et à Soissons en octobre pour 3 jours avec Alain Bastide où il a pu vous casser les pieds au sens propre du terme. Sans oublier la sortie en car où 50 personnes ont visité et pique-niqué au château de la Roche-Guyon et l'après-midi découvrir le domaine de Villarceaux.

La randonnée avec repas au domaine de la Pierre blanche, organisée cette année par Christiane Guilletat, a réuni plus de 40 personnes devant des mets succulents.

Le repas de fin d'année au Pavillon bleu à Ozoir-la-Ferrière fût malheureusement un peu décevant. Pour conclure ce rapport moral, nos organisateurs de séjours passent beaucoup de temps, bénévolement pour vous préparer une semaine dans des sites propices à la randonnée avec des hébergements aux meilleurs rapports/qualités prix. Chacun peut apprécier l'ambiance conviviale ; certains, aux revenus modestes, économisent pour que ces quelques jours soient leurs vacances annuelles. C'est grâce à votre compréhension que nous pouvons et pourrons satisfaire au mieux un large éventail de vos desideratas.

**Vote** : A l'unanimité

- **Rapport financier et budget provisionnel**

Il apparaît sur l'exercice comptable un excédent de 5200.24 €.

Le « poste frais postaux » d'un montant de 1.90 €, n'est pas le reflet des dépenses. Nous utilisons les enveloppes préaffranchies de l'année précédente. Il faudra prévoir environ 300 € pour l'exercice en cours.

Le poste « fournitures bureau » regroupe les consommables (cartouches imprimante, papier et surtout les photocopies pour un montant non négligeable environ 400 €).

Les « honoraires » d'un montant de 591.04 € représentent la prestation de l'animatrice du repas de fin d'année du 29 novembre 2015 avec les charges sociales et la redevance à la Sacem.

Les animateurs ont le droit de déduire fiscalement les frais de carburant sous forme de frais kilométriques, cette somme apparaît en recettes comme un don et sous forme de frais de déplacement c'est-à-dire en dépenses.

**Vote** : A l'unanimité

- **Modification du bureau**

Les membres du bureau sont démissionnaires.

Ne se représentent pas : J-L Gendron, M Hamm, J-P Rachide, P Ridey.

Se représentent : D Banège, A Bastide, C Guilletat, H Mougenot, C Rivet.

Se présentent : M Husser, J-C Le Jaouen, C Cayrel.

**Vote** : A l'unanimité

- **Désignation des postes**

Après délibération du nouveau bureau :

**Président** : Hervé MOUGENOT

**Vice-président** : Jean-Claude LE JAOUEN

**Trésorier** : Claude RIVET

**Secrétaire** : Danielle BANEGE

**Responsable séjours** : Christiane GUILLETAT

**Responsable site internet** : Christian CAYREL

**Responsable marche nordique** : Mireille HUSSER

**Conseiller** : Alain BASTIDE

- **Montant cotisation 2018 (saison 2017-2018) :**

Inchangé

**Vote** : A l'unanimité

- **Modification du règlement intérieur** : Modification des articles 8 et 9

- **Nouveaux textes :**

- **Article 8**

Droit d'entrée au Club et cotisation.

La première inscription au Club fait l'objet d'un droit d'entrée s'ajoutant au montant de la cotisation. Ce droit d'entrée est également perçu lors de la réinscription tardive d'un adhérent après le délai de réinscription écoulé et une relance effectuée. Les montants du droit d'entrée et de la cotisation sont proposés par le Comité et adoptés par l'assemblée générale.

La cotisation se règle du 1<sup>er</sup> septembre au 15 octobre de l'année en cours, pour *la saison sportive qui s'étend du 1<sup>er</sup> septembre de l'année en cours jusqu'au 31 août de l'année suivante*. Le montant de la cotisation est identique quel que soit l'âge ou le domicile de l'adhérent. Cependant les adhérents détenteurs d'une licence prise à un autre club ainsi que les personnes qui adhèrent à partir du premier juin bénéficient d'une réduction.

~~Le club prend en charge le montant de la partie cotisation des membres du bureau et des animateurs sous réserve que ces derniers animent au moins quatre randonnées par an (le montant de la licence restant à leur charge). Cette disposition peut être remise en cause chaque année par le bureau en fonction des résultats financiers de l'année comptable écoulée.~~

Abrogation de ce dernier paragraphe avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre 2016

Intervention de Mme Cataldi (Présidente de l'UMS) pour attirer notre attention sur la présentation d'un résultat d'exercice un peu trop excédentaire.

**Vote** : à la majorité (1 voix contre)

- **Article 9**

Remboursement des frais.

Les animateurs et organisateurs de sorties et séjours de randonnées sont dédommagés des frais courants (timbres, documents cartographiques...) survenus à cette occasion.

Les frais exceptionnels ne peuvent être engagés qu'après accord du Président et du Trésorier et sont remboursés sur la base de justificatifs.

L'organisation des sorties et séjours est réalisée par des adhérents bénévoles qui ne tirent aucun profit ou avantage de leur implication dans cette organisation.

*A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'organisateur d'un séjour (d'une durée supérieur à 6 jours) qui se rend sur place pour prospecter ou finaliser son projet, a droit à une remise d'un montant maximum de 50 % sur les frais d'inscription plafonnée à 250 €, sous réserve de présentation de justificatifs (billets de train, tickets de péage d'autoroute, frais d'hébergement...)*

*En cas de déplacement avec le conjoint ou un binôme, seul, l'organisateur peut prétendre à cette réduction.*

*Cette remise est répartie entre les participants dans le calcul des frais de séjours au même titre que les prestations en pension complète, la taxe de séjour, redevance Codérando ...*

L'idée d'un adhérent souhaitant répartir cette part de remboursement sur l'ensemble de la section n'a pas été retenue.

**Vote** : A la majorité (3 voix contre)

- **Calendrier et projets :**

**-2017**

La Clusaz : 19 au 26 mars 2017 : J-L Gendron  
Dourdan : Sortie en car 2 avril 2017 : A Bastide  
Erquy : 12 au 19 mai 2017 : P Ridey  
Tence : 17 au 24 juin 2017 : A Bastide  
Le Lioran : 9 au 16 septembre 2017 : Claude Rivet

**-2018**

Barbaste : mai 2018 : H Mougnot (sous réserve)  
Mercantour : juin 2018 : J-C Le Jaouen (sous réserve)  
Pays Cathare : Septembre 2018 : C Cayrel (sous réserve)

**-2019**

Maurienne : B Dimier-Vallet (sous réserve)  
Jura : M Husser (sous réserve)

- **Questions diverses :**

- Sécurité sur la route et serre-fil :

Fourniture de gilets ou sursacs réfléchissants aux animateurs avec port obligatoire.

Désignation par l'animateur d'un serre-fil au début de la randonnée avec un double de la carte

-Défibrillateur portable en randonnée

Impossibilité due au poids et à l'encombrement

-Stage de secourisme

Mme Cataldi nous signale que quelques places sont disponibles à l'UMS (gratuit)

- apéritif du jeudi (le sujet sera à débattre lors de la réunion du comité).

- Discours d'Alain Bastide
- Discours de Jean- Louis Gendron avec remise du cadeau à Alain

Clôture de l'assemblée à 16h